



*La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, a instauré une taxe de séjour d'un montant de 0,75 € par personne par nuitée. Nous sommes chargés de la percevoir et de la reverser au Trésor Public.*

*Nos hôtes adultes âgés de plus de 18 ans devront donc s'en acquitter en plus des tarifs indiqués. Elle sera à régler lors du paiement du solde.*

- ***Elle apparaîtra sur votre facture.***